L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

JOURNAL DU MATIN, DE LITTÉRATURE ET DE COMMERCE.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 27 AOUT.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

UNE MANIFESTATION PAR LE TROISIEME WARD.

Une procession aux flambeaux.

Les processions aux flambeaux commencent à être de mise. Hier soir, tous les clubs démocratiques du troisième ward, qui est le ward le plus considérable de la ville, sont sortis avec des torches allumées et ont défilé dans les rues principales de la ville. Le spectacle était fort beau et méritait sous tous les rapports d'attirer l'attention.

Le cortège était commandé par Mr W H Rogers, le grand maréchal, qui avait pour aides messieurs.

J D Hill,	Thos Egan, Sr.
E W Warr'arger,	J D Donahoe,
W J Kelley,	V Lamothis,
John McCormick,	Chas Byrne,
Jas S Wright,	P Kane
Jas F Byrne,	T E Kelley,
Laurence Merz,	Lambert Franz,
Jno Griffin,	P Sullivan,
Wm Cullinan,	J W Carey,
Jas McCarrigan,	P Nicholson,
E W Sykes,	M Lyons,
C J Miltimore,	Jno Koepfer,
	Gannon.

Les clubs suivants étaient représentés:

PREMIÈRE DIVISION—Le club central démocratique et conservateur du troisième ward, le club de réforme Triden, les gardes Gibson, les gardes Howard, les gardes de Bulletin.

SECONDE DIVISION—Les gardes Finnerty, les Johnson Rangers No 2, la Légion italienne, les gardes Nicholls, les gardes Morgan.

TROISIÈME DIVISION: le club des Jeunes Gens de 1876, les gardes de Wiltz, les gardes de Franklin, les gardes de Tilden.

QUATRIÈME DIVISION: les gardes de Kane, les gardes de Fitzpatrick, le club des Jeunes Gens Démocrates, les Johnson Rangers No 1.

Il y avait à peu près cinq cents hommes dans les rangs. La plupart des clubs étaient en uniforme.

La procession s'est arrêtée devant l'*Abeille*, où nous devons des remerciements aux différents clubs qui nous ont donné des sérénades.

Edwards Vindicators du Septième Ward.

Un nouveau club s'est organisé, hier soir, dans le septième ward, sous le nom d'Edwards Vindicators.

Quarante-sept membres ont signé le rôle et les officiers suivants ont été élus:

Président, A. S. Antler; vice-président, T. Tagline; secrétaire, J. V. Lacoste. Le club a adopté des résolutions endossant la conduite de Mr James D. Edwards, comme président du club central, et ratifiant la nomination de Mr D. Saucier, comme délégué au comité central d'Etat.

Club de Nicholls et Wiltz du septième ward.

Le club de Nicholls et Wiltz du septième ward s'est réuni avant hier soir, à son quartier-général et a adopté des résolutions invitant les hommes de couleur du ward, qui sont fatigués du régime radical, à participer aux délibérations du club et à se faire inscrire comme membres.

Superviseurs des Etats-Unis.

Le juge Hill, qui remplace momentanément le juge Woods à la Cour de Circuit des Etats-Unis, est parti hier matin pour le Mississippi, en laissant ses ordres au greffier de la Cour, qui a été nommé superviseur en chef, conformément à sa proclamation.

Mr J. W. Patton a soumis hier soir au Comité Central d'Etat une liste de noms qu'il a l'intention de présenter comme superviseurs.

Les discussions dans le septième ward.

Nous nous étions encore une fois trompé, en annonçant que les malheureuses dissensions du septième ward étaient enfin terminées.

Le club central Fernon est revenu, comme nous l'avons dit, sur sa première décision et a accepté le compromis proposé par le comité de conférence.

Le club central, dont Mr Jas. D. Edwards est le président, refuse maintenant, nous dit-on, d'accéder aux termes de ce compromis, en donnant pour raison que le club central Fernon a changé d'avis trop tard.

Cette dernière organisation, cependant, offre d'accorder plusieurs jours de réflexion au club Edwards avant de rendre tout arrangement impossible.

Grayer's Cadets du huitième ward.

Les Grayer's cadets du huitième ward ont fait hier soir une procession aux flambeaux, et en passant devant les bureaux de l'*Abeille* nous ont donné une sérénade.

Le club est composé de jeunes gens et nous a paru être parfaitement organisé.

Les Gardes de Bouchel du Cinquième et du Septième Ward.

L'organisation des Gardes de Bouchel, qui compte des membres dans le cinquième et dans le septième ward, est sortie hier soir, bannières et musique en tête, pour faire une procession aux flambeaux dans les principales rues de la ville.

En passant devant les bureaux de l'*Abeille*, le cortège s'est arrêté et nous donne une sérénade.

Voici les noms des officiers des Gardes de Bouchel du cinquième ward:

Président, Alfred Wiltz; 1er vice-président, J. J. Buckley; 2nd vice-président, Thomas McGee; secrétaire, Paul Charlet; secrétaire financier, Frank P. Cuttens; trésorier, Léon Dubrieu; marshal, George T. Tardy; sergent-d'armes, Charles Léonard.

Nous n'avons pas la liste des officiers des Gardes de Bouchel du septième ward. Nous savons cependant que le président est Mr Mangel.

Le colonel Loan dans un double rôle.

Le colonel Loan, chef de la police, a accepté, dit-on, la position de supérvisor du quatrième ward.

Le petit C. C. Antoine, agissant comme gouverneur, qui n'est pourtant pas délégat, a donné que le colonel Loan ne l'était pas assez, et lui a déclaré qu'il fallait qu'il donnât sa démission comme surintendant de la police, s'il voulait remplir les fonctions de supérvisor d'enregistrement dans le quinzième ward.

COMITE CENTRAL D'ETAT DU PARTI DEMOCRATIQUE ET CONSERVATEUR.

La réorganisation complétée

Le comité central d'Etat s'est réuni hier à midi, dans le but de se réorganiser.

Le colonel J. M. Patton a ouvert la séance et a nommé l'honorable Albert Voorhies, président temporaire.

Immédiatement après, un comité de cinq membres, sur la vérification des pouvoirs, a été nommé, composé de Messieurs Gourgeois, chairman, Henry Renshaw, du premier ward d'Orléans, S. J. Powell, d'Ouest-Feliciana, J. J. Shields, de Concordia et Clague, de Lafayette.

L'audience a été levée alors pendant deux heures, afin de permettre au comité de préparer son rapport.

Il y a contestation dans le troisième et le septième ward d'Orléans et dans la paroisse St Landry.

Messieurs Farrar et Fitzpatrick du troisième ward et messieurs A. D. Sadler et Richard Mc Caleb Baynt présents.

Lorsque le Comité Central s'est réuni de nouveau, le comité de vérification de pouvoirs a présenté un rapport unanime, admettant les délégués de toutes les paroisses représentées et de tous les wards de la ville, à l'exception du troisième et du sept ième.

Ces deux wards étant contestés ont été référés de nouveau.

Mr A. W. Robertson de la paroisse St. Landry, a été admis et additionnellement, sujet à contestation.

Le comité central a procédé ensuite à l'élection de ses officiers avec le résultat suivant:

Président, J.W. Patton.

Vice-président, Louis Bush.

Secrétaire, Philip Power Jne.

Assistant secrétaire, E. J. Sullivan.

Une lettre du général Nicholls a été reçue, en réponse à la question du Gen Packard de parcourir l'Etat avec lui.

Le général Nicholls se met à la disposition du comité central et dit qu'il se conformera à ses instructions.

La lettre a été référée à un comité exécutif.

La séance a été levée alors jusqu'à lundi midi.

Voici les noms des délégués qui se sont présentés hier et qui ont été admis.

Pour l'Etat en général:

J. W. Patton, Albert Voorhies, Chas. Gayarroe, Joseph Collins, Louis Bush, Chs. Hummel, E. H. Hardebide, W. C. Stark, H. D. Ogden, J. B. Labiche, Frank McGloin, F. N. Ogden, Jas. Buckner, Sam. Boyd, J. E. Austin.

Lafourche—R. N. Sims.

Baton Rouge (E.)—John Jastremski.

Concordia—F. S. Shields.

Ouest-Feliciana—Sam. J. Powell.

Franklin—J. G. Hawks.

Lafayette—John Clegg.

Madison—John W. Balfour; substitut, J. C. Ellis.

Morehouse—E. D. Marble.

Ouachita—F. H. Scobie.

Plaquemines—T. S. Wilkinson.

Rapides—Jas. C. Wise.

St. Landry—A. W. Robertson.

Tensas—J. C. Goldman.

Orléans.—Premier ward, Henry Renshaw, Jr.; Second, Mathil C. Rouse; Troisième, (référé); Quatrième, Frank C. Zacharie; Cinquième, P. O. Feyroux; Sixième, Geo. W. Dorré; Septième, (référé); Huitième, John Grace; Neuvième, J. H. Behan; Dixième, Saul. Flower; Onzième, T. A. Burke; Douzième, Eugene Mayer; Treizième, E. L. Bower; Quatorzième, Toby Hart; Quinzième, Richard Quinn; Seizième, M. A. Dudley; Dix-septième, Gustave Mager.

St. Charles.—Louis Sanson. Robertson, de St. Landry est admis, sujet aux réclamations des contestants.

La réponse d'Antoine au colonel Patton.

Il y a quelques jours, le colonel J. W. Patton, président du comité central d'Etat du parti Démocrate et Conservateur, a adressé une lettre à C. C. Antoine, administrateur radical, dans laquelle le petit Antoine semble s'être imperti nenté, en parlant du régime de terreur établi dans les paroisses rurales par les démocrates.

C. C. Antoine est si bête, cependant, que le colonel Patton n'éprouvera sans doute les impertinences du petit nègre barbier qui prétend gouverner les hommes intelligents de la Louisiane.

Le lieutenant de Kellogg, qui joue le rôle d'un homme important depuis l'absence de celui-ci, répond enfin au colonel Patton, après force tirades, plus ou moins mal tournées, qu'il est trop tard pour qu'il nomme des commis d'enregistrement démocrates et que la requête est de lui être adressée beaucoup plus tôt.

Il nous semble, Mons Antoine qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, et que vous donnez là une mauvaise raison.

Superviseurs d'enregistrement de l'Etat.

C. C. Antoine a fait les nominations suivantes:

Ouest-Feliciana—D. A. Weber, supervisor, au remplacement de M. E. Duke.

Orléans.—Quatorzième ward, John A. Sheridan, commis.

Quinzième ward.—M. F. Loan, supervisor.

Seizième ward.—Théo. Martin, commis.

Dix-septième ward.—T. B. Weaver, commis.

TEMPERATURE.—28 Août 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Farenheit.	Centigrade.
6 du matin	80	27
Midi	91	33
3 P. M.	94	34
6 P. M.	88	31

☞ Ne manquez pas d'aller cette semaine chez Danziger.

TRAVAIL! TRAVAIL!!—La SOUTHERN CLOTHING MANUFACTORY, No. 193 rue Poydras, est en pleine opération et peut encore donner de l'ouvrage à cinquante bons *ouvriers en pantalons.*

L'ACCIDENT ARRIVÉ A LA VOITURE DU MARÉCHAL MAC MAHON. — Nous lisons dans le *Journal du Hâvre:*

On s'entretient beaucoup du grave accident dont le maréchal et Mme de Mac-Mahon ont failli devenir victimes, hier soir, sur la route de Ville-d'Avray à Versailles. Les chevaux de leur chaise de poste, effrayés par le bruit du tambour et du garde-chaspêtre, se sont emportés, et ont entraîné la voiture dans un chemin en pente, où les voyageurs se seraient infailliblement tués, sans le courage et la présence d'esprit de trois habitants de Ville-d'Avray: M. Labarre, plcier, Jouffroy, treillageur, et Alexandre Fournier, valet de chambre, qui parvinrent à maîtriser les chevaux. Le cocher, précipité de son siége, a été assez grièvement contusionné.

Par une coïncidence singulière, le garde champêtre, dont le tambour a occasionné cet accident, était en train d'annoncer aux habitants de Ville-d'Avray la défense de tirer des feux d'artifice au 15 août.

M. et Mme de Mac-Mahon descendirent et prirent place dans un landau qui arrivait à ce moment et que son propriétaire mit à leur disposition. Le cocher se rendit à pied à Versailles, conduisant par la bride les chevaux dont les traits avaient été raccommodés à la hâte, avec des cordes.

LA TRANSPIRATION.—Nous serons-nous assez éponge cette année. Aurons-nous assez fui....

Tout lemonde sait que la transpiration est une des fonctions les plus importantes de notre économie animale—les politique.

Prenez un chien et vernissez-le avec autant de soin qu'une glace de boiteries, vous verrez s'il n'est pas bientôt aussi mort que la fameuse jument de Roland.

Pourquoi cela! Parce que vous avez supprimé chez lui, avec la transpiration, la respiration cutanée, cette exhalation insensible qui ne cesse jamais et qui est indispensable à l'entretien de la vie.

La transpiration insensible nous fait perdre, toute la journée, par toute la surface de notre corps, des quantités énormes de liquides. Ces pertes sont même assez fortes pour annuler à peu près l'augmentation de poids qui devrait résulter de l'ingestion des aliments.

Ainsi, un brave savant, Sanctorius,—un vrai nom de savant, n'est-ce pas?—qui vivait il y a trois cents ans, rapportait tout, sauf et malsaine, à la manière dont se faisait la transpiration.

Quand on allait lui dire

—Docteur, j'ai bien mal aux dents,—ou un cor au pied, ou une crote de pain dans l'œil.

—Transpirez-vous bien? vous demandait-il.

Eh bien! Sanctorius pendant trente années de sa vie, eut la constance de se peser une infinité de fois, tous les jours, pour vérifier si son corps, avant et après le repas, éprouvait des changements de poids sérieux.

Il a trouvé ainsi que, à l'état de santé, le poids d'un homme adulte qui boit et mange régulièrement, ne subit dans les vingt quatre heures que des variations insignifiantes, et que la transpiration insensible représente les cinq huitièmes des pertes notables qu'éprouve le corps humain.

Quant à la transpiration *sensible*, celle qui nous inondait est été, comme si nous sortions de l'eau, elle est due à la sueur *proprement dite*, sécrétée par de petites glandes logées dans l'épaisseur de notre peau.

La sueur est formée de 99 parties pour 100 d'eau ordinaire et de 1 partie de matières fixes, où l'on a trouvé surtout du sel et un acide particulier, l'acide hydrotique ou sudorique.

☞ Ne manquez pas d'aller cette semaine chez Danziger.

BAROMÈTRES VIVANTS.—Les oiseaux sont les meilleurs indicateurs du temps: les pigeons se posent-ils sur le toit d'une grange en présentant le jabot au levant, le matin; rentrent-ils de bonne heure au logis; picotent-ils aux environs de la ferme: pluie imminente le lendemain. Se rendent-ils tard au colombier, vont-ils butiner au loin dans les champs: c'est signe de beau temps.

Les poules, si elles se roulent dans la poussière plus que de coutume en hérissant leurs plumes, annoncent l'orage prochain. Même prophétie si les canards plongent dans l'eau en battant des ailes, en se poursuivant et en criant joyeusement sur la mare.

Les hirondelles volent-elles en rasant la surface de la terre et de l'eau, l'orage n'est pas loin; disparaissent-elles, surtout vers le soir, dans les hauteurs de l'atmosphère, c'est la sécheresse à venir.

Si les corbeaux crient et croassent plus qu'à l'ordinaire, pluie. Il en est de même quand les chouettes hululent et quand les bergeronnettes sautillent le long des fossés.

Les abeilles qui s'écartent peu de leur ruche et aussi lorsqu'elles y arrivent en foule sans être entièrement chargées, annoncent la pluie très prochaine.—Si la vache lèche les murs de l'étable, c'est-à-dire le sel qui s'y dépose que l'humidité de l'atmosphère fait suinter, c'est la pluie le lendemain.

D'autres remarques indiquent encore aux habitants des campagnes les changements de temps. Ainsi, pour n'en citer que quelques-unes, nous dirons: la lame de la faux reste-t-elle sèche le matin à la rosée, tout le temps; persiste-t-elle l'humidité en se teignant de bleu ou de rose, c'est de la pluie à courte échéance. Le bucheron qui va au bois consulte sa cognée également; comme le faucheur interroge sa faux: si la hache est sèche et brillante, la journée sera belle; mais si elle est terne et si le manche ne glisse pas dans la main, gare à l'orage!

☞ Ne manquez pas d'aller cette semaine chez Danziger.

—On rapportait, samedi, un mot bien intentionné et bien caractérisique qu'aurait prononcé M. le maréchal Président de la République.

Consulté discrètement, par un membre du conseil et du Sénat, sur la candidature de M. Dufaure, en opposition avec celle de M. Chesnelong, le seul chargé à sonder la pensée et la préférences présidentielles, et il lui disait: "Quelques personnes de votre entourage laissent penser que les préférences de la présidence seraient favorables à M. Chesnelong....."

"Oh! aurait répondu en souriant le maréchal, je ne sais par quelles sont les préférences "de la présidence": moi, je ne puis guère connaître que celles "du Président....."

Et il s'arrêta. L'interrogateur comprit la leçon, se leva et s'en fut. Il convient que la leçon, si elle a été réellement donnée, soit répétée et méditée par beaucoup. Elle est fine, spirituelle, et répond entièrement à tout ce qui a été dit et fait, depuis quelque mois, à propos d'avis, opinions et penchants de la "présidence." M. de Mac-Mahon est toujours général en chef. Il n'empêche pas ses aides de camp d'avoir une opinion. Il paraît, toutefois, que cette opinion n'est pas toujours la sienne.... et la sienne est la seule valable

TOUJOURS VRAI.—Nous lisons dans le *Figaro* sous le titre "Graine de bon sens."

Je retrouve quelques vers (!) que j'ai oubliés en 1848.—La lecture peut en être curieuse pour ceux qui aiment à constater le "progrès" et à voir quels changements se sont opérés en vingt-huit ans.

Tous les emplois communiers
Et les salaires ménagement.
Le bronzé soir se prélèvera.
Sans en manger abonnement.
Tous les abus atteignares,
Pour t'en emparer seulement.
Le peuple te glorifiera,
Pour t'en servir utilement.
Les privilèges bombattras,
Pour changer leurs noms seulement,
Tous les amis tu placeras
Sans leur demander de talent.
L'oubli de soi tu vanteras,
Sans t'y astreindre nullement.
Et dans ta barbe tu riras
Du peuple crédule et payant
Les sottises que tu feras.

ALPHONSE KARR.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles Européennes.

ANGLETERRE.

Londres, 26—On écrit de Rome au Standard: Une dépêche d'Athènes en date du 24 août annonce qu'une rencontre a eu lieu à Argyropolis et que des bandes armées se sont formées dans l'Albanie, la Thessalie et l'Epire.

Le "Courrier de France" a reçu de Vienne une dépêche à peu près semblable et il ajoute: les Musulmans ayant pillé les faubourgs de Janina, le consul russe a demandé justice au gouverneur qui l'a refusée. Le consul et les Grecs ont alors organisé une force de volontaires et un combat a eu lieu à Prévisa entre les Grecs et les Turcs.

Une dépêche de Belgrade au *News* dit: Le général Tchernayeff a télégraphié au prince Milan que les Serbes avaient gagné une grande victoire jeudi.

Le général Horonavich a remonté à la poursuite des Turcs à Trostina, et a atteint l'arrière-garde de l'aile droite des Turcs. Le général Tchernayeff a attaqué en même temps les Turcs par devant. Les Turcs ont été mis en déroute et d'après la dépêche de Tchernayeff, avec une perte de 15,000 hommes, en tués, blessés et prisonniers.

TURQUIE.

Constantinople, 26—Par suite des démarches du prince Milan des négociations préliminaires de paix entre les signataires du traité de Paris, y compris la Russie, il a été proposé comme base d'arrangement que le prince Milan conservera le trône de Servie, qu'il payera une indemnité de guerre et que la Turquie aurait le droit de mettre des garnisons dans les forteresses Serbes sur la frontière turque.

Vienne, 26—Le *Correspondance Politique* rapporte que des changements du Cabinet du sultan diminuent chaque jour. Les ministres examinent sérieusement la question d'un changement prochain dans la succession.

Le successeur éventuel Abdul Hamid s'est mis lui-même directement en rapport avec les Puissances, notamment avec l'Autriche, dans le but de préparer la voie pour une entente générale au sujet des questions pendantes. Toutes les Puissances ont favorablement reçu ces ouvertures.

ITALIE.

Rome, Italie, 26.—Les journaux disent annoncent que le chef des internationalistes italiens a été arrêté.

ESPAGNE.

Pampelune, 26—La nouvelle de la découverte d'une conspiration ici est confirmée. Deux sergents de l'armée engagés ont été trouvés coupables de haute trahison, ont été immédiatement fusillés.

Il y a eu à St. Sébastien quelques troubles qui ont été à l'instant réprimés.

DALMATIE.

Ragusa, 26—Une bataille est imminente près de Podgoritza. Dervich Pacha a pris le commandement des troupes dans l'Albanie. On dit que les Miredotes, puissante tribu de catholiques romains albanais resteront neutres.

WASHINGTON.

Observations météorologiques.

Washington, 26—Probabilités pour les Etats du Golfe. Vents du nord à l'est; ciel partiellement couvert avec pluie passagère sur la côte.

SAVANNAH.

Savannah, 26.—Le feu d'hier soir a détruit le bloc de Kelly, quatre bâtisses à 4 étages, la partie supérieure du bloc de Stoddard, trois bâtisses à 5 étages, le hangar et le wharf de Kelly, les agrès et les hautes œuvres de la goélette H. P. Simmons et 25 balles de coton. Perte totale, $200,000.

PUEBLA.

Pueb'a, Col., 26—La Convention républicaine d'Etat a nommé John L. Routt, pour la place de gouverneur.

NEW YORK.

New York, 26—Arrivés à destination, Russia, Aragon, Denmark. Sur retour, France.

New York, 26—Le steamer de la malle du Pacifique, Colon, qui était parti d'ici le 20 août pour Aspinwall est rentré aujourd'hui en mauvaise condition, après deux jours de mer. Une explosion terrible a eu lieu. Un grand flux de vapeur a complètement enveloppé le navire et qui a causé un grand émoi parmi les passagers. On a découvert bientôt qu'une des bouilloires avait fait explosion et que deux hommes seulement avaient été tués, John Bunting, assistant-ingénieur et James Terrel, marin. Plusieurs passagers ont été atteints par l'explosion.

Le navire a fait des signaux de détresse qui ont été aperçus par un remorqueur, lequel s'est immédiatement dirigé vers le steamer désemparé et l'a ramené au port.

SAN FRANCISCO.

San Francisco, 26—Le navire Lightning avec 400 émigrants a échoué à Trewbridge, sur la côte d'Australie, le 13 juillet. Les passagers et les marins ont été sauvés.

NEW YORK.

New York, 26—Une centaine de recrues pour l'armée de Crook partiront demain pour Cheyennes.

CLEVELAND.

Cleveland, O. 26— Les démocrates du 15me District ont nommé l'hon. P. Bruning pour le congrès.

PHILADELPHIE.

Philadelphie, 26.—Visites payantes aujourd'hui au Centenaire 95,972. Nombre total des admissions 104,514.

BUFFALO.

Buffalo, 26.—B. Deitzsch, le plus grand fabricant de bottes et souliers ici, a fait faillite. Passif $200,000. Actif $80,000 à $75,000.

MARINE.

Passe du Sud-Ouest, 26, midi—Arrivé, le steamer Hudson à 1 heure cette après-midi, de New-York.

Le steamer Alsatian, à 11 heure de l'après-midi, de New-York.

Barque française; Reine des Anges, en 42 jours pour le Havre.

Le schooner Mary Ellen, de 7 jours de Bonsoca.

Passe du Sud-Ouest, 26—Arrivée, la goélette américaine Amita, en 12 jours de Laguayra, avec du café.

Marchés étrangers.

Liverpool, 26—Midi—Marché au coton calme et sans changement; middling uplands, 6d., middling orléans, 6 1-32. Ventes approximatives, 5000 balles, dont 1000 pour la spéculation et l'exportation. Recettes, 11,000, dont 2000 américaines. Arrivages calmes et fermes. A livrer, uplands, de tout port, pas au-dessous du low middling, septembre, 5 31-32d. Expédition de upslands, de tout port, pas au-dessous du low middling, par voile, nouvelle récolte, octobre et novembre, 6 1-32d.

Liverpool, 26—2 P.M.—Coton sans changement. Les ventes comprennent 3000 balles américaines.

Londres, 26—Midi—Consols. 96 7-16, 5 20 de 1867, 108 3-8, 10 40, 107.

Paris, 26—Midi—Rentes, 105 f, 57 1-2.

Marchés Américains.

New-York, 26 août au soir — Or 111; change calme: change de banquiers à 3 jours à 60 1/2, dito à 60 jours à 87 1/2 à 4 88 1/8; commercial, 60 jours à 85 à 85 1/2.

New York, 26 août au soir—Marché au coton; Ordinary 9 3/16, Good Ordinary 10 3/16, Strict Good Ordinary 10 5/8, Middling 11 1/8, Middling 13 1/16, Good Middling 13 3/8 à 13 1/2; ventes 600 balles.

A livrer calme et ferme; ventes 6000 balles, comme suit: août 11 7/8 à 11 15/16, septembre 11 3/4 à 11 13/16, octobre 11 1/2 à 11 9/16, novembre 11 3/8 à 11 7/16, décembre 11 3/8 à 11 7/16, janvier 11 7/16 à 11 9/16, février 11 11/16 à 11 3/4, mars 11 7/8 à 15/16, avril 12 1/16 à 12 1/8, mai 12 1/4, juin 12 3/8 à 12 7/16, juillet 12 1/2 à 12 9/16.

New York, 26, au soir.—Coton calme à la clôture. Middling uplands 11 1/16, balles. Recettes nettes et gross 880, 11,000 balles. Ventes comme suit: août 11 1/2 à 11 7/8, septembre 11 3/8 à 11 3/4, octobre 11 1/8 à 11 1/2, novembre 11 1/8 à 11 3/4, décembre 11 1/8 à 11 1/4, janvier 11 1/4 à 11 3/8, février 11 11/16, mars 11 1/2 à 11 5/8, avril 11 7/8, mai 12 1/8 à 12 1/4, juin 12 1/4 à 12 3/8, juillet 12 1/2 à 12 5/8.

New York, 26, midi—Argent à fonds facile et est offert à 1 1/2; change à 4 88; l'on a fermé à 111; gouvernements calmes et fermes; états calmes et fermes; 116 3/4, 60s 118 7/8, nouveaux 116 3/4, 60s 119 1/4, 65s 120 1/8, nouveaux 116 3/4, 10, 40s 119 1/4, bons d'Etats calmes et nominaux.

BULLETIN FLUVIAL.

Memphis, 26—Le fleuve a monté de 3 pouces.

Vicksburg, 26—Le fleuve a baissé de 3 pouces.

Cincinnati, 26—Rivière 9 pieds 8 pouces.

Louisville, 26—Rivière stationnaire, 7 pieds dans le canal.

Pittsburg, 26—Rivière, un pied et demi.

Evansville, 26—La rivière baisse.

Cairo, 26—Le fleuve baisse.

—Londres est la ville où l'on boit le plus, puisqu'il s'y consomme 30 millions de litres de liqueurs fortes.

Un ouragan épouvantable vient de se manifester à Calcutta. Il a tellement plu que la ville serait former une rivière de 9 pieds de profondeur, sur douze de large, qui couvrirait un espace de 9 hilom.

—Il y a à Paris, vingt-huit bouquinistes qui vendent de la littérature pornographe. L'un d'entre eux, un nommé Robert, doit passer, aujourd'hui, au tribunal de police correctionnelle. Devront MM. Gambetta, Grévy, Lescouvé, président de l'Académie française, Mme Adam, femme de lettres de se faire, préparer leurs défenses.

Rochefort, 26 août 10.—Le commerce de Saint-Jean-d'Angely est dévasté par un incendie épouvantable.

Depuis mardi, mille hectares de bois sont consumés.

Six mille personnes travaillent au feu.

Marseille, jeudi 10—Un effroyable incendie s'est déclaré hier, à 10 heures du soir, dans le ministère Gauthier, à Bonneveine, dans la quartier Endoume.

Par suite du frottement de l'arbre de couche, le feu s'est déclaré dans les étages destinés au nettoyage des graines.

Les pertes sont évaluées à 500,000 fr.

L'ELEVAGE DES NÂNES.—Un docteur de nos amis n'a pas une mauvaise idée. Il voudrait—et ce serait un service immense qu'il rendrait répandre dans les familles "l'art d'élever les bébés."

Présentement que nous avons Versailles toute grande ouverte au public, il nous prie de donner une idée du petit traité qu'il rêve..... Nous différons de beaucoup à cet égard; puisque tout le monde veut dicter les grandes règles du pugilat, qui suivent:

"Ne pas donner à manger à un enfant trop vite."

"Ne pas le bercer."

"Lui ôter la calotte de gourme qui est exempte pour les bonnes femmes."

Ne donner à manger que toutes les deux heures,—les entonnoirs d'un petit agent étant des machines qui ne doivent pas fonctionner irrégulièrement."

"Ne conserver le lait de Cibaron que d'une décoction doit l'effet permis ne me tarde pas à se faire sentir."

"Ne pas faire bouillir ce lait."

"Ne verser qu'après la parole de la douzaine dont."

"Ne jamais emmailloter."

"Faire prendre des bains fréquents."

Demander le reste à votre médecin qui ne démentira point ce que nous venons de dire.

Publier la brochure demandée par notre docteur serait faire une bonne œuvre qui sauverait la vie à des milliers de bébés.

Il y a tant de mauvais livres! Qui veut en faire un bon?

REVUE ANNUELLE
DU
Marché Commercial et Financier
DE LA
Nouvelle-Orléans.

Notre édition du premier septembre contiendra, comme de coutume, une revue analytique des affaires commerciales et financières de la place de la Nouvelle-Orléans. Cette revue sera accompagnée des statistiques les plus importantes. Nous nous attacherons à sa rédiger dans ce travail toutes les informations, réellement utiles, tout en évitant les longueurs et les superfétations qui nuisent à la clarté d'un exposé destiné à présenter un aperçu d'ensemble des opérations de l'année et des fluctuations de cours.

Dans le même numéro nous reproduirons sous le titre de JOURNAL DE CAMPAGNE, tous les documents pouvant servir à la propagande électorale, tels que programmes, biographies des candidats, etc.

Nous prions les patrons de l'ABEILLE qui désirent insérer des annonces dans le numéro du 1er septembre qui sera tiré à un grand nombre d'exemplaires, de nous les adresser le plus tôt possible.

Les personnes qui voudront un certain nombre d'exemplaires de ce numéro sont également priées de nous adresser leurs commandes à l'avance.

Projet d'amendements à la Constitution.

NO 16.—ACTE POUR AMENDER LA CONSTITUTION DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, les deux tiers des membres de chaque Chambre y ayant consenti,—que les amendements suivants soient proposés, qu'ils soient soumis au peuple du dit Etat et celui de la Chambre, avec les noms de ceux qui ont voté dans l'affirmative et de ceux qui ont voté dans la négative; que le Secrétaire d'Etat les fasse publier trois mois avant la prochaine élection de représentants à l'assemblée générale, dans un moins un journal de chaque paroisse où les dits amendements seront proposés par une résolution ou acte public à être soumis au peuple, à la dite élection, d'une manière et sous une forme qui permettront au peuple de voter pour ou contre chacun desdits amendements, séparément, c'est-à-dire, premier amendement proposé "pour l'approbation" ou "contre l'approbation," et de la même manière pour chaque amendement subséquent; que majorité des votants, à la dite élection, approuve et ratifié le dit ou les dits amendements, ceux-ci seront numérotés, deviendront partie de la constitution et seront proclamés tels par le gouverneur et le Secrétaire d'Etat.

1. Les dépenses de chaque session de l'assemblée générale, par diem, frais de voyage, salaires d'officiers et autel—n'excéderont pas la somme de cent soixante-quinze mille piastres; les membres recevront pour chaque jour, pour lorsqu'ils siégeront et de séance et voyage chemin faisant, la somme de six piastres par jour, pour chaque jour qu'ils seront présents à la session, et pour chaque mille de la maison de cour de leurs paroisses au capitole.

2. Section 3, la dernière phrase de l'article soixante-six de la Constitution, laquelle phrase est ainsi conçue: "Si un bill n'est pas renvoyé par le gouverneur dans les cinq jours qui en suivront la présentation, il sera loi comme si le gouverneur l'avait signé, à moins que l'assemblée générale, par son ajournement, n'en empêche le retour; dans ce dernier cas, le dit bill devra être renvoyé le premier jour de la réunion de l'assemblée générale après l'expiration des cinq jours, sinon il deviendra une loi" sera amendé comme suit: "Si un bill n'est pas renvoyé par le gouverneur dans les cinq jours (non compris les dimanches) qui en suivront la présentation, il deviendra une loi comme si le gouverneur l'avait signé, à moins que l'assemblée générale, par un ajournement, n'en empêche le retour; dans ce dernier cas, il ne deviendra pas une loi à moins qu'il n'ait été signé et promulgué par le gouverneur dans les vingt jours qui suivront le dit ajournement."

3. Les pouvoirs judiciaires confiés jusqu'à ce jour aux cours de paroisses, sont par les présentes, abrogés et retirés. Les cours de district de Orléans, en dehors de la paroisse d'Orléans, auront juridiction primitive dans toutes les affaires civiles dans lesquelles le montant en litige excédera cent piastres, mais non compris l'intérêt, et auront juridiction d'appel dans les affaires décidées par des juges de paix, lorsque le montant en litige excédera cinquante piastres, mais non cent piastres. Dans les causes criminelles, leur juridiction sera illimitée, et elles auront pleine juridiction dans les questions d'preuves et dans les décisions des juges de paix du district recevra un salaire de quatre mille piastres par an, payable; tous les trois mois sur son propre mandat.—Les juges de paix auront juridiction dans les affaires civiles lorsque, dans l'intérêt des parties en litige n'excédera pas cent piastres; ils auront le pouvoir de rendre jugement par défaut et de l'exécuter (sauf appel pour cent l'an, au plus) qui sera prononcé par une cour supérieure; ils auront juridiction sur les causes criminelles, concurremment avec les cours de paroisses en matières criminelles.—Les greffiers des cours de district auront le pouvoir de donner des ordres d'arrestation, de séquestre, de saisie immobilière et d'injonction; de recevoir et de vérifier les testaments; de nommer les administrateurs, les exécuteurs testamentaires, les curateurs aux biens vacants, les tuteurs et les subrogés tuteurs dans les cas où il n'y aura pas d'opposition; d'homologuer les comptes des tuteurs, les tuteurs et les subrogés tuteurs dans les cas où il n'y aura pas d'opposition; d'homologuer les comptes des curateurs aux biens vacants, et de faire tout autre acte judiciaire, séparément, c'est-à-dire, premier amendement proposé "pour l'approbation" ou "contre l'approbation," et de la même manière pour chaque amendement subséquent; que majorité des votants, à la dite élection, approuve et ratifié le dit ou les dits amendements, ceux-ci seront numérotés, deviendront partie de la constitution et seront proclamés tels par le gouverneur et le Secrétaire d'Etat.

1. Les dépenses de chaque session de l'assemblée générale, par diem, frais de voyage, salaires d'officiers et autel—n'excéderont pas la somme de cent soixante-quinze mille piastres; les membres recevront pour chaque jour, pour lorsqu'ils siégeront et de séance et voyage chemin faisant, la somme de six piastres par jour, pour chaque jour qu'ils seront présents à la session, et pour chaque mille de la maison de cour de leurs paroisses au capitole.

2. Section 3, la dernière phrase de l'article soixante-six de la Constitution, laquelle phrase est ainsi conçue: "Si un bill n'est pas renvoyé par le gouverneur dans les cinq jours qui en suivront la présentation, il sera loi comme si le gouverneur l'avait signé, à moins que l'assemblée générale, par son ajournement, n'en empêche le retour; dans ce dernier cas, il ne deviendra pas une loi à moins qu'il n'ait été signé et promulgué par le gouverneur dans les vingt jours qui suivront le dit ajournement."

3. Les pouvoirs judiciaires confiés jusqu'à ce jour aux cours de paroisses, sont par les présentes, abrogés et retirés. Les cours de district de Orléans, en dehors de la paroisse d'Orléans, auront juridiction primitive dans toutes les affaires civiles dans lesquelles le montant en litige excédera cent piastres, mais non compris l'intérêt, et auront juridiction d'appel dans les affaires décidées par des juges de paix, lorsque le montant en litige excédera cinquante piastres, mais non cent piastres. Dans les causes criminelles, leur juridiction sera illimitée, et elles auront pleine juridiction dans les questions d'preuves et dans les décisions des juges de paix du district recevra un salaire de quatre mille piastres par an, payable; tous les trois mois sur son propre mandat.—Les juges de paix auront juridiction dans les affaires civiles lorsque, dans l'intérêt des parties en litige n'excédera pas cent piastres; ils auront le pouvoir de rendre jugement par défaut et de l'exécuter (sauf appel pour cent l'an, au plus) qui sera prononcé par une cour supérieure; ils auront juridiction sur les causes criminelles, concurremment avec les cours de paroisses en matières criminelles.—Les greffiers des cours de district auront le pouvoir de donner des ordres d'arrestation, de séquestre, de saisie immobilière et d'injonction; de recevoir et de vérifier les testaments; de nommer les administrateurs, les exécuteurs testamentaires, les curateurs aux biens vacants, les tuteurs et les subrogés tuteurs dans les cas où il n'y aura pas d'opposition; d'homologuer les comptes des curateurs aux biens vacants, et de faire tout autre acte judiciaire, séparément, c'est-à-dire, premier amendement proposé "pour l'appro